

## Bulletin d'histoire politique

# L'importance stratégique des Sept-Nations du Canada (1650-1860)

Alain Beaulieu and Jean-Pierre Sawaya



Volume 8, Number 2-3, Winter 2000

L'histoire militaire dans tous ses états

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1060200ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1060200ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique  
Comeau & Nadeau Éditeurs

### ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Beaulieu, A. & Sawaya, J.-P. (2000). L'importance stratégique des Sept-Nations du Canada (1650-1860). *Bulletin d'histoire politique*, 8(2-3), 87-107.  
<https://doi.org/10.7202/1060200ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2000

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

# L'importance stratégique des Sept-Nations du Canada (1650-1860)



Alain Beaulieu et Jean-Pierre Sawaya\*

Le 30 août 1760, dans le village iroquois d'Oswegatchie, sur le Haut-Saint-Laurent, William Johnson, surintendant britannique des Affaires indiennes, rencontra et parlementa toute la journée avec des Amérindiens de la vallée du Saint-Laurent. La grande offensive britannique contre les Français tirait alors à sa fin. La capitulation de Montréal, dernier retranchement des Français, n'était plus qu'une question de jours. Les porte-parole amérindiens s'étaient présentés à Oswegatchie à l'invitation de Johnson qui, quelques semaines plus tôt, leur avait envoyé des émissaires, pour les exhorter à se retirer du conflit. Dans les mois précédents, la plupart des alliés autochtones des Français avaient reçu ce genre d'invitation, accompagnée de menaces de représailles contre ceux qui choisiraient de poursuivre le combat aux côtés des Français.

Au terme des pourparlers du 30 août 1760, les Amérindiens de la vallée du Saint-Laurent s'engagèrent à rester neutres dans les dernières opérations militaires britanniques contre les Français. Les troupes de Jeffery Amherst pouvaient donc descendre les rapides du Saint-Laurent, en direction de Montréal, sans risquer de tomber sur des embuscades dressées par les Amérindiens. Dans le récit qu'il fera plus tard des événements de cette journée, Johnson insistera sur la portée stratégique de cette entente :

*[...] as there were nine Severall Nat<sup>ns</sup>. & Tribes of Ind<sup>s</sup>. inhabiting y<sup>e</sup> Country about Montreal consisting of above 800 fighting men, [...] I judged it highly necessary to gain them if possible, at least to bring them to a Neutrality, being very sensible of the difficultys which an Army had to encounter in their way to Montreal where a few Indians Joined with other troops might act to great advantage. [...] the Peace which I settled [...] was productive of such good consequences [...] that we passed all the dangerous Rapids, and the whole way without the least opposition<sup>1</sup>.*

À une échelle continentale, les 800 guerriers autochtones de la vallée du Saint-Laurent représentaient sans aucun doute une force marginale. Mais

---

\* Alain Beaulieu enseigne l'histoire au département d'histoire de l'Université du Québec à Montréal ; Jean-Pierre Sawaya est doctorant en histoire à l'Université Laval.

dans le cadre de la campagne de 1760, en raison des difficultés posées par la descente des rapides du Saint-Laurent, ces quelques centaines d'hommes, maîtres des techniques de la « petite guerre », constituaient une menace non négligeable. Leur intervention n'aurait pas changé l'issue du conflit, mais elle aurait certainement compliqué la tâche des troupes anglaises. La descente des rapides du Saint-Laurent était une opération complexe, surtout pour des hommes inexpérimentés à bord d'embarcations lourdement chargées. Au cours de ses manœuvres, l'armée du général Amherst perdit environ 120 hommes, par noyade, ainsi que plusieurs pièces d'équipement. Pourtant, les Français n'avaient pas levé le petit doigt<sup>2</sup>.

La rencontre d'Oswegatchie attire l'attention sur un phénomène auquel les historiens se sont encore peu intéressés : celui du rôle et de l'importance militaires des Amérindiens de la vallée du Saint-Laurent. Ces autochtones, qualifiés de « Sauvages domiciliés » par les Français, parce qu'ils étaient établis à proximité des centres de colonisation française, étaient réunis au sein d'une confédération, les Sept-Nations du Canada, dont on a redécouvert l'existence il y a quelques années<sup>3</sup>. Jusqu'à maintenant, ces Amérindiens n'ont guère retenu l'intérêt des historiens, qui ont davantage porté leurs regards aux marges des empires coloniaux nord-américains, dans la région des Grands Lacs et la vallée de l'Ohio, là où les Amérindiens avaient un rôle déterminant, compte tenu de la faiblesse numérique de la population européenne. Les travaux de Carl Benn, de Colin G. Calloway, de Denys Delâge, de D. Peter MacLeod et de Laurence Ostola<sup>4</sup> ont jeté des éclairages partiels sur le rôle militaire des Sept-Nations, aux XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, mais il reste encore beaucoup de travail à accomplir avant d'arriver à une vision pleinement satisfaisante de l'importance stratégique de ces Amérindiens.

Cet article se veut une première tentative pour tracer un portrait d'ensemble du rôle militaire des Sept-Nations, de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, période où ces Amérindiens s'installent dans la vallée du Saint-Laurent, jusqu'à l'année 1860, alors que le gouvernement britannique transfère l'administration des affaires indiennes au Canada-Uni. Ce transfert de juridiction, qui était l'aboutissement logique des transformations dans la politique indienne des Britanniques, marquait de manière irréversible la fin de la relation d'alliance qui avait longtemps régi les rapports avec les Amérindiens.

Notre approche est volontairement « impressionniste ». Il n'est pas question, en quelques pages, d'offrir un portrait détaillé du rôle militaire des Sept-Nations à travers deux siècles d'histoire. Ce texte n'est qu'une première esquisse, où sont disposés quelques éléments représentatifs de l'importance stratégique de ces Amérindiens. Nous ferons, bien sûr, appel à des données « objectives » (nombre de guerriers, emplacement géographique,

participation concrète à des opérations militaires...), mais nous utiliserons aussi des informations qui éclairent la vision que les Français, les Britanniques et, après 1783, les Américains avaient de la capacité offensive ou défensive des Sept-Nations du Canada. Ces perceptions — qu’elles correspondent ou non à la « réalité » — nous semblent tout aussi importantes que les actions sur le terrain, dans la mesure où elles ont orienté la politique suivie par les puissances coloniales à l’égard de ces Amérindiens.

### **Les Sept-Nations du Canada**

Lorsque les Français s’étaient implantés dans la vallée du Saint-Laurent, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, cette région était fréquentée par les Montagnais et les Algonquins, qui s’installaient sur les rives du fleuve, surtout durant l’été, pour la pêche et pour la traite avec les Français. Les épidémies et les guerres iroquoises touchèrent durement ces populations autochtones, qui eurent tendance, à partir de la fin des années 1640, à se déplacer vers l’est, dans le cas des Montagnais, ou à se fixer, sur une base saisonnière, à proximité des centres de colonisation française, dans le cas des Algonquins.

Ces transformations dans l’occupation du territoire étaient déjà bien avancées dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, lorsque d’autres groupes autochtones, en provenance des Grands Lacs et de la Nouvelle-Angleterre, vinrent s’établir dans la vallée du Saint-Laurent, donnant naissance aux premiers villages d’Amérindiens « domiciliés ». On en dénombrait huit à la fin du Régime français :

- Lorette (Hurons) ;
- Wôlinak ou Bécancour (Abénaquis) ;
- Odanak ou Saint-François (Abénaquis) ;
- Trois-Rivières, plus précisément à la Pointe-du-Lac (Algonquins) ;
- Kahnawake ou Sault-Saint-Louis (Iroquois) ;
- Kanesatake ou Lac-des-Deux-Montagnes (Iroquois, Algonquins et Népissingues) ;
- Akwesasne ou Saint-Régis (Iroquois) ;
- Oswegatchie (Iroquois).

Les Hurons furent les premiers à venir s’installer dans la vallée du Saint-Laurent (au début des années 1650), bientôt suivis par les Iroquois (à partir de la fin des années 1660) et les Abénaquis (après 1675). L’histoire des villages iroquois d’Oswegatchie et d’Akwesasne était toutefois beaucoup plus récente. Le premier avait été fondé en 1749, par le sulpicien Picquet, et regroupait surtout des Iroquois de la nation onontagué. Le second avait été établi vers 1750 et se composait d’Amérindiens de Kahnawake et d’Iroquois des Six-Nations, surtout des Mohawks, qui avaient délaissé leur territoire ancestral<sup>5</sup>.

L'étiquette de « réfugiés » collait bien à certains Amérindiens de ces villages, notamment aux Hurons de Lorette, qui étaient venus chercher la protection des Français au début des années 1650, fuyant les attaques iroquoises. Cette étiquette convenait aussi partiellement aux Abénaquis qui, ayant dû quitter leur territoire traditionnel, en raison des guerres avec les colons américains, utilisaient leurs villages de la vallée du Saint-Laurent comme des bases pour lancer des raids contre la Nouvelle-Angleterre. Le cas des Iroquois de Kahnawake, de Kanesatake, d'Akwesasne et d'Oswegatchie était toutefois différent : leur migration s'expliquait en partie par des motivations religieuses et non par des facteurs militaires.

Au moment de la Conquête, les Amérindiens « domiciliés » étaient regroupés à l'intérieur d'une confédération autochtone connue sous le nom de Sept-Nations du Canada<sup>6</sup>. Les premières mentions explicites concernant son existence datent du début du Régime britannique, mais il est probable que cette organisation politique remontait au Régime français. La tradition orale des Hurons et celle des Iroquois de Kahnawake en fixent l'origine au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>, donc vraisemblablement lors de la création des premiers villages de « domiciliés ». Les Iroquois de Kahnawake jouaient un rôle de leadership dans cette alliance. Leur village servait de « capitale », c'est-à-dire de lieu pour les conseils réunissant les représentants de toute la confédération. Très souvent, lors des rencontres diplomatiques, les Iroquois de Kahnawake parlaient au nom de tous les membres de ce regroupement politique, bien que chaque nation ait pu aussi entretenir ses relations diplomatiques de manière indépendante, car les Sept-Nations fonctionnaient comme une alliance politique souple.

### **L'alliance avec Onontio<sup>8</sup>**

Dans l'intense rivalité qui l'opposait à l'Angleterre en Amérique du Nord, la France disposait d'un atout de taille : l'appui de plusieurs nations amérindiennes. Les Français en font régulièrement le constat. À la fin du Régime français, Louis-Antoine de Bougainville, comme plusieurs autres avant lui, soulignait le rôle clé joué par les Amérindiens dans la défense de la Nouvelle-France. Il n'hésitait pas à affirmer qu'ils étaient indispensables pour certaines opérations militaires : « il faut leur faire part de tous les projets, les consulter et souvent suivre ce qu'ils proposent. C'est qu'au milieu des bois de l'Amérique on ne peut pas plus se passer d'eux que de la carabine en plaine<sup>9</sup>. » En 1757, dans un mémoire adressé à la cour de France, Bougainville allait jusqu'à prétendre que c'était l'assistance des Amérindiens qui avait permis jusque-là aux Français de se maintenir en Amérique du Nord : « nous ne nous soutenons que par la faveur des Sauvages ; c'est le contre-poids qui fait pencher la balance de notre côté » ; « c'est l'affection qu'ils nous portent qui jusqu'à présent a conservé le Canada<sup>10</sup> ».

On trouve des observations similaires dans les documents britanniques du XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1757, par exemple, dans *The Contest in America between Great Britain and France*, John Mitchell écrivait :

*By this means [l'alliance avec les Amérindiens] they [les Français] have even a superiority over our more populous colonies, and have always as many men in the field, if not more, than we have ; notwithstanding our boasted superiority in North America*<sup>11</sup>.

William Shirley, gouverneur de la colonie du Massachusetts, était sensiblement du même avis :

*It is not difficult to imagine that such a Body of Troops as the French may soon collect, together with the Assistance of all the Indians scattered throughout this Continent [...] may reduce a Number of disunited Provinces, many of them very remote from each other, tho' much superiour in Point of the Number of Inhabitants*<sup>12</sup>.

Dans l'alliance franco-amérindienne, les Amérindiens des Grands Lacs et de la vallée de l'Ohio jouaient sans doute le rôle le plus important, notamment parce qu'ils contrôlaient l'intérieur du continent, où les Européens étaient peu nombreux. Ils pouvaient aussi fournir un plus grand nombre de guerriers que les Sept-Nations du Canada. En 1763, William Johnson évaluait ainsi à plus de 8000 le nombre d'hommes en état de porter les armes parmi les nations des Grands Lacs et de l'Ohio, exclusion faite des Iroquois des Six-Nations, qui, à eux seuls, en comptaient plus de 2200. Au même moment, Johnson fixait approximativement à 630 le nombre des guerriers amérindiens de la vallée du Saint-Laurent<sup>13</sup>. Même si ces données sous-estiment sans doute le nombre de guerriers des Sept-Nations — d'autres sources donnent plutôt le nombre de 800 —, l'écart demeure malgré tout très prononcé.

Ce genre de comparaison est cependant trompeur, car il néglige un élément important : la répartition de ces forces militaires sur l'ensemble du territoire. Plus nombreux que les « domiciliés » de la vallée du Saint-Laurent, les Amérindiens des Grands Lacs et de l'Ohio se trouvaient aussi dispersés sur un territoire beaucoup plus vaste, de sorte qu'il n'était pas toujours aisé d'en rassembler un grand nombre pour certaines opérations militaires. À l'opposé, les Sept-Nations vivaient à proximité de Québec, de Trois-Rivières et de Montréal : les Français pouvaient donc les réunir beaucoup plus facilement. En 1757, par exemple, sur les quelque 1800 Amérindiens qui assistaient les Français à Carillon, on dénombrait 820 « domiciliés » et 979 guerriers en provenance des « Pays-d'en-Haut »<sup>14</sup>.

En raison de leur emplacement géographique, les Amérindiens des Sept-Nations étaient évidemment beaucoup plus utiles que ceux de l'intérieur du continent pour les attaques menées contre les postes isolés de la Nouvelle-Angleterre et de la colonie de New York. Il suffit de parcourir les

documents britanniques de la guerre de Sept Ans pour comprendre que les Amérindiens établis dans la vallée du Saint-Laurent représentaient une menace réelle pour certaines colonies anglaises. Dès 1754, alors que Français et Britanniques n'en étaient encore qu'au stade des escarmouches, les Amérindiens avaient déjà fait sentir leur présence le long des frontières de la Nouvelle-Angleterre. Les menaces d'attaques par les Abénaquis et les autres Amérindiens du Canada étaient prises au sérieux par les autorités coloniales de la Nouvelle-Angleterre. On peut le constater dans les propos des représentants de la Chambre d'assemblée de la colonie du Massachusetts, en 1754 :

*The French in a time of Peace are continually exciting the Indians settled among them [c'est-à-dire les Amérindiens « domiciliés »] to come upon our Frontiers, to kill and captivate Our People and to carry their Scalps and Prisoners to Canada, where, as We have full Evidence, a reward is given for them, and by this Means we are prevented from extending our Settlements on Our Own Country [...]*<sup>15</sup>.

En 1755, dans ses *Observations on the Late and Present Conduct of the French*, William Clarke soulignait ainsi l'impact des incursions autochtones contre la Nouvelle-Angleterre :

*The Effects of such Incursions [celles des Amérindiens] have been too severely felt by many of the British Colonies, especially in the Eastern Parts of New-England, not to be very well known. The entire breaking up Places that had been for a considerable Time settled at a great Expence, both of Labour and Money ; burning the Houses, destroying the Stock, killing and making Prisoners great Numbers of the Inhabitants, with all the cruel Usage they meet with in their Captivity is only a Part of the Scene. All other Places that are exposed are kept in continual Terror ; the Lands lay waste and uncultivated from the Danger that attends those that shall presume to work upon them*<sup>16</sup>.

La même année, les attaques des Amérindiens étaient suffisamment connues pour faire l'objet d'instructions particulières au gouverneur de la colonie du New Hampshire :

*[...] whereas it has been represented to us that [...] the settlements on the frontiers of New Hampshire have been greatly neglected and left exposed to the incursions of the St. Francis [c'est-à-dire les Abénaquis de Saint-François] and other Indians who have greatly infested the said settlements and committed hostilities and depredations upon his Majesty's subjects ; we do therefore direct and require you earnestly to recommend it in his Majesty's name to the assembly of the said province (whose duty it is) to make provision in some certain constant, and effectual manner for the defense and protection of the several settlements on the frontiers of the said province [...]*<sup>17</sup>.

Les Amérindiens n'avaient d'ailleurs pas à être très nombreux pour tenir les colonies britanniques dans un état d'alerte. Comme le remarque le gouverneur de la colonie du Massachusetts en 1754, quelques guerriers « have been found sufficient to keep a large Frontier in continual Alarm<sup>18</sup> ». Même

en petit nombre, les Amérindiens pouvaient causer des ravages importants le long des frontières, difficiles à protéger en raison de leur grande étendue : « our Frontiers [...] may be easily attack in all Parts, and by a few, the whole Country kept in an Alarm all the Summer, and so be Impoverish'd », constatait le colonel Israël Williams en 1755<sup>19</sup>.

La réputation des guerriers abénaquis de Saint-François (Odanak) et de Bécancour (Wôlinak) n'était plus à faire au début des années 1750. Ces Amérindiens, parmi les plus actifs dans les expéditions contre les postes frontaliers de la Nouvelle-Angleterre, étaient en effet bien connus des Britanniques<sup>20</sup>. En 1755, l'auteur de *State of the British and French Colonies in North America*, qui souhaitait pourtant les voir se rallier aux Britanniques, les qualifiait de « most inveterate of all the English enemies<sup>21</sup> ». Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les Britanniques portèrent aussi beaucoup d'intérêt aux villages de Kahnawake, de Kanesatake, d'Oswegatchie et d'Akwesasne, composés majoritairement d'anciens membres de la ligue iroquoise. Leur installation auprès des Français avait toujours été perçue comme une perte significative par les Britanniques, qui cherchaient désespérément à les ramener au bercail : « they must be brought back, cost what it will<sup>22</sup> », écrivait Archibald Kennedy en 1750. Ces Amérindiens « domiciliés », surtout ceux de Kahnawake, représentaient une force militaire redoutable. Aux yeux du gouverneur de la colonie du Massachusetts, William Shirley, les Iroquois de Kahnawake formaient « the most powerfull Tribe of Indians in Canada<sup>23</sup> ». Pour l'auteur de *State of the British and French Colonies in North America*, si ces mêmes Iroquois étaient « greatly cherished by the French », c'était parce qu'ils constituaient « their principal fighting Indians<sup>24</sup> ».

Les Sept-Nations ne confinaient pas leurs attaques aux postes isolés de la Nouvelle-Angleterre ou de la colonie de New York. Ces Amérindiens participaient aussi à certaines opérations militaires à l'intérieur du continent, seuls ou en compagnie des troupes françaises. En 1754, par exemple, près de 130 « domiciliés » (des Népissingues, des Algonquins, des Iroquois et des Abénaquis) accompagnaient les troupes de Joseph Coulon de Villiers de Jumonville, envoyées dans la vallée de l'Ohio pour sommer les Anglais de quitter la région<sup>25</sup>. L'année suivante, plus de 600 d'entre eux auraient pris part à la bataille de la Mongahéla, qui se termina par la défaite humiliante du général Braddock, dont les forces étaient pourtant bien supérieures en nombre à celles des Français<sup>26</sup>. La participation des « domiciliés » à des opérations militaires à l'intérieur du continent s'inscrivait dans une longue tradition, qui remontait à la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, alors que les Amérindiens de la vallée du Saint-Laurent formaient des contingents significatifs dans les attaques des Français en territoire iroquois. En 1684, par exemple, un peu plus de 400 « domiciliés » prirent part à l'expédition du



gouverneur La Barre contre les Tsonnontouans, dont le territoire était situé à l'extrémité ouest du lac Ontario<sup>27</sup> ; en 1687, ils étaient environ 300 à suivre les troupes du gouverneur Denonville, qui attaqua la même nation iroquoise<sup>28</sup>.

Pour les autorités françaises, les Amérindiens « domiciliés » n'avaient pas qu'un rôle militaire offensif. Leurs villages, surtout ceux situés sur la rive sud du Saint-Laurent, possédaient une grande valeur défensive, car ils faisaient figure, surtout à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et au début du siècle suivant, de barrière contre les incursions des Iroquois et des colons américains. Selon Charlevoix, qui écrit en 1721, les « deux Villages d'Iroquois Chrétiens [Kahnawake et Kanesatake], & le fort de Chambly » avaient « fait la sûreté de Montreal & de tous ses environs pendant les dernières guerres<sup>29</sup> ». Le village de Kahnawake, « fort peuplé », avait « toujours été regardé comme une de nos plus fortes Barrières contre les Iroquois idolâtres [c'est-à-dire ceux des Six-Nations], & contre les Anglois de la Nouvelle York ». D'autres personnes de la colonie partageaient cet avis. Selon un arrêt du Conseil de la Marine de 1716, le gouverneur Vaudreuil considérait que les Iroquois de Kahnawake « feroient la principale defense [de la colonie] en cas de guerre contre les Anglois ou les Iroquois<sup>30</sup> ». Au sujet des mêmes Iroquois, Bacqueville de La Potherie écrivait, au tout début du XVIII<sup>e</sup> siècle : « Nous les regardons comme le soutien de la nation française<sup>31</sup>. »

La présence des Abénaquis de Saint-François (Odanak) et de Bécancour (Wôlinak) était aussi grandement appréciée sur le plan militaire. Depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les autorités françaises encourageaient l'émigration des Abénaquis dans la vallée du Saint-Laurent, car elles y voyaient un bon moyen de renforcer le système de défense de la colonie<sup>32</sup>. Un mémoire de 1722 les présente comme ceux de « tous les Sauvages de la Nouvelle-France [...] qui ont rendu et qui sont en état de rendre plus de services<sup>33</sup> ».

Il ne faut toutefois pas se méprendre sur la valeur défensive des villages amérindiens de la vallée du Saint-Laurent. Peu ou pas fortifiés, ces villages n'étaient pas en mesure de résister à un siège ni même à une attaque-surprise bien orchestrée. L'assaut du major Rogers contre le village abénaquis d'Odanak, au début du mois d'octobre 1759, en témoigne très bien. En l'espace de quelques heures, les troupes de Rogers, qui comptaient moins de 200 hommes, avaient incendié presque tout le village et tué, selon les autorités françaises, une trentaine d'Abénaquis<sup>34</sup>. La valeur défensive de ces villages provenait davantage du fait que les Français y trouvaient, à portée de la main, des hommes rompus aux techniques de la « petite guerre », capables de se lancer rapidement à la poursuite des Iroquois ou des Britanniques qui s'avançaient à proximité des habitations françaises. Comme le constate l'intendant Champigny en 1691, sans les Amérindiens, « le pays Seroit beaucoup plus

en danger par ce qu’ils ont l’Intelligence du bois, et cela empesche les ennemis d’avancer<sup>35</sup> ». Quelques années plus tard, Bacqueville de La Potherie abondera dans le même sens, écrivant que la présence abénaquise à proximité de la rivière Richelieu, voie d’invasion habituelle des Iroquois, renforçait la sécurité dans ce secteur :

Les habitans ont presentement moins lieu d’appréhender les incursions des Iroquois, puisque la mission des Abenaguis est établie à une lieuë au dessus dans la riviere [Richelieu], & ce seroit une grande temerité à un Iroquois de venir d’un propos délibéré se cacher dans un buisson pour y faire son coup, puis qu’à la première allarme il ne manqueroit pas de gens alertes qui l’attraperoient<sup>36</sup>.

### **Sous le signe de l’ambivalence**

Même s’ils étaient beaucoup moins nombreux que les Amérindiens des Grands Lacs et de la vallée de l’Ohio, les Amérindiens « domiciliés » n’en représentaient donc pas moins une force respectable que les Britanniques n’étaient pas prêts à négliger. Lors du dernier conflit entre la France et l’Angleterre en Amérique du Nord, les Amérindiens « domiciliés » seront parmi les premiers à être sollicités par les Britanniques, qui chercheront à les convaincre de sortir de l’alliance franco-amérindienne<sup>37</sup>. Les efforts en ce sens ne donneront des résultats tangibles qu’à la toute fin des hostilités, alors que la situation des Français apparaissait nettement désespérée.

On peut croire qu’en acceptant de se ranger dans le camp des neutres, le 30 août 1760, à Oswegatchie, les Amérindiens de la vallée du Saint-Laurent visaient surtout à lever la menace de représailles qui planait sur leurs têtes. À l’automne de 1759, les Abénaquis de Saint-François avaient pu constater que les menaces des Britanniques ne devaient pas être prises à la légère. Si leur village avait été détruit par les troupes de Rogers, c’était en partie parce qu’ils avaient clairement rejeté l’« invitation » qui leur était faite de se retirer du conflit.

Quelques jours après la capitulation de Montréal, soit les 15 et 16 septembre 1760, lors d’une grande rencontre à Kahnawake, en présence de William Johnson, les Amérindiens « domiciliés » franchirent une étape significative, passant du statut de neutres à celui d’alliés. Lors de cette assemblée, ils auraient promis aux Britanniques de les assister s’ils étaient attaqués<sup>38</sup>. Ce retournement d’alliance était dicté par le nouveau contexte géopolitique, qui ne laissait qu’une marge de manœuvre très mince aux « domiciliés ». Une fois leurs alliés traditionnels défaits, les Sept-Nations n’avaient d’autre choix que de chercher à s’entendre avec ceux qui les avaient remplacés.

Il faudra, par contre, plusieurs années pour affermir cette alliance entre d’anciens ennemis. En fait, au début du Régime britannique, l’importance stratégique des Sept-Nations se mesurait autant à la menace potentielle qu’elles

représentaient toujours qu'à l'appui logistique qu'elles pouvaient fournir en cas d'urgence. La force militaire des Sept-Nations était un peu comme une arme à deux tranchants, qu'il fallait manipuler avec soin. Parlant des Iroquois de Kahnawake et de Kanesatake, le lieutenant-gouverneur Cramahé en faisait encore le constat en 1773 : « The two Villages are very Numerous, and their Savages may hereafter prove very usefull or very troublesome, they certainly deserve the attention of Government, and to be indulge as much as possible while they behave well<sup>39</sup>. »

C'est dans ce contexte que prennent tout leur sens certaines décisions des autorités britanniques, des décisions qui ne relevaient souvent aucunement du domaine militaire, mais dont la portée avait des implications stratégiques. Ne retenons ici qu'un exemple, celui du jugement rendu, en 1762, par le gouverneur militaire Thomas Gage, dans le litige qui opposait les Iroquois de Kahnawake à la Compagnie de Jésus au sujet de la possession des terres du Sault-Saint-Louis<sup>40</sup>. La décision, défavorable aux jésuites, s'expliquait en partie par la volonté de Gage d'amadouer les Iroquois de Kahnawake. La colère grondait parmi les Amérindiens des Grands Lacs et de la vallée de l'Ohio et les Britanniques avaient besoin de savoir ce qui s'y tramait véritablement : « If anything has been hatching, écrivit Gage à Amherst, I am now in a Fair way to discover it from the Indians of the Sault St. Louis, with whom I am now in strict League against the Reverend Fathers of the Company of Jesus<sup>41</sup>. » Il existe plusieurs autres exemples, à cette époque, de l'attitude conciliante adoptée par les autorités coloniales pour ménager la susceptibilité des Amérindiens « domiciliés ». Cette politique ne fit pas disparaître du jour au lendemain les vieilles rancœurs à l'égard des nouveaux maîtres du Canada, mais elle facilita sans doute l'intégration des « domiciliés » au nouvel Empire britannique.

Pour les nations amérindiennes qui ne vivaient pas au cœur de l'ancienne colonie française, cette intégration fut cependant beaucoup plus mouvementée. Les secousses furent particulièrement violentes dans la région des Grands Lacs et dans la vallée de l'Ohio, où circulaient déjà, quelques mois à peine après la capitulation de Montréal, des rumeurs persistantes d'une révolte générale. Les sévères restrictions imposées, par le commandant en chef Jeffery Amherst, à la vente d'armes à feu et de munitions aux Amérindiens créèrent beaucoup d'inquiétude, plusieurs y voyant le prélude à une offensive d'envergure de la part des Britanniques, dont ils connaissaient et craignaient les visées expansionnistes<sup>42</sup>. Traités avec désinvolture par Amherst, les signes annonciateurs d'une révolte autochtone se concrétisèrent en 1763, lorsque les Amérindiens des Grands Lacs attaquèrent, dans un mouvement plus ou moins concerté, l'ensemble des postes britanniques des « Pays-d'en-Haut ».

Ce soulèvement fut une première occasion de constater la fragilité de la nouvelle alliance entre les Sept-Nations et les Britanniques. Les « domiciliés » furent invités à prendre part au mouvement, mais se désistèrent. Leur situation géographique, à proximité des centres de colonisation, donc des troupes britanniques, leur permettait difficilement de s'associer à un tel soulèvement, dont ils auraient été les premiers à payer le prix. Les Britanniques louèrent la sagesse des « domiciliés », mais ils auraient souhaité beaucoup plus, c'est-à-dire leur participation active à la répression du mouvement. N'était-ce pas le devoir des Sept-Nations d'assister leur nouvel allié, qui était attaqué ? C'est ce que pensait William Johnson, qui exhorta les Amérindiens de la vallée du Saint-Laurent à respecter leurs engagements de 1760. L'appel était insistant, mais la réponse fut discrète, car seuls quelques guerriers se présentèrent, principalement des Iroquois de la région de Montréal<sup>43</sup>. Le refus de la majorité des Amérindiens « domiciliés » d'accompagner les troupes britanniques reflétait à la fois leur froideur à l'égard des Britanniques et l'importance des liens qui les unissaient toujours aux autochtones des Grands Lacs.

La précarité de l'alliance entre les Sept-Nations et les Britanniques se manifesta à nouveau lors de la guerre de l'Indépendance américaine (1775-1783). L'attitude des « domiciliés » fut, en effet, très ambivalente : elle alterna, au gré de la conjoncture, entre l'idéal de neutralité, la participation à la défense du Canada aux côtés des Britanniques et la collaboration, plus ou moins ouverte et directe, à certaines opérations militaires des Américains. En fait, comme les Six-Nations iroquoises, les Sept-Nations étaient très divisées sur la politique à suivre dans ce conflit. Par contre, un élément important à retenir dans la perspective de leur importance stratégique, c'est qu'elles furent vivement sollicitées, tant par les Britanniques que par les rebelles américains, qui cherchaient par divers moyens — et par diverses promesses — à les rallier à leur cause ou, à tout le moins, à s'assurer de leur neutralité<sup>44</sup>.

C'est surtout après la guerre de l'Indépendance américaine que l'alliance anglo-amérindienne se raffermira et que les autochtones des Sept-Nations deviendront des alliés plus sûrs pour les Britanniques. La poursuite de la colonisation américaine au sud du Saint-Laurent, sur des territoires traditionnellement fréquentés par les Iroquois de la région de Montréal et les Abénaquis, refroidit sans doute les ardeurs de ceux qui prônaient un rapprochement avec les Américains. Les Amérindiens « domiciliés » étaient aussi alliés à ceux des Grands Lacs et de la vallée de l'Ohio qui, après 1783, résistèrent militairement, avec l'appui des Britanniques, à l'expansionnisme américain<sup>45</sup>. Au lendemain de la création des États-Unis d'Amérique, les Britanniques avaient beau jeu, comme les Français l'avaient fait avant eux,

de souligner les avantages que les Amérindiens avaient à s'allier avec eux pour défendre leurs terres. Amérindiens et Britanniques s'étaient trouvés un ennemi commun ; leur mariage de raison en sortit renforcé.

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du siècle suivant, les Amérindiens « domiciliés » représentaient toujours une menace potentielle pour certains États américains. On en trouve un indice dans le traité conclu en 1796, entre l'État de New York et les Sept-Nations du Canada. En vertu de ce traité, les Amérindiens, essentiellement les Iroquois de Kahnawake et d'Akwesasne, renonçaient à toutes leurs prétentions sur les terres situées dans l'État de New York contre un versement initial d'un peu plus de 1200 livres et une rente annuelle de quelque 210 livres<sup>46</sup>. Cette entente fut négociée à une époque où les relations étaient très tendues entre les Britanniques et les Américains, à tel point que la possibilité d'une nouvelle guerre était prise très au sérieux des deux côtés de la frontière. Deux impressions se dégagent à l'examen du processus de négociation qui a entouré ce traité : la première, c'est que les Amérindiens des Sept-Nations étaient conscients du pouvoir de négociation que leur conférait la rivalité anglo-américaine et qu'ils l'utilisaient pour faire pression sur l'État de New York ; la seconde, c'est que les Américains, qui refusèrent systématiquement de reconnaître le bien-fondé des réclamations des Amérindiens, cherchaient surtout à lever la menace autochtone et qu'ils étaient prêts à payer pour acheter la paix ; ce qu'ils firent, en acceptant de verser des compensations financières.

### **L'agonie d'une alliance**

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les tensions très vives entre les Britanniques et les Américains seront finalement résolues par la voie diplomatique. Mais en 1812, lorsqu'un nouveau conflit éclatera en Amérique du Nord, les Sept-Nations se rallieront majoritairement derrière les Britanniques pour défendre le Canada<sup>47</sup>. Cette guerre, qui se termine en 1814, est la dernière entre le Canada et les États-Unis. Elle marque un tournant dans la logique d'alliance qui avait jusque-là encadré les rapports politiques avec les autochtones. Tant que les relations demeurèrent tendues entre les Britanniques et les Américains, les autochtones furent considérés comme des alliés importants qu'il fallait ménager. Après 1814, le déclin rapide de l'importance stratégique des Amérindiens entraîne une révision de la politique indienne, qui s'aligne progressivement vers un programme d'assimilation et de « civilisation<sup>48</sup> ». Au début des années 1830, l'engagement dans cette voie semblait déjà irréversible<sup>49</sup>, mais pendant encore quelques années, les autorités britanniques feront preuve d'une certaine prudence dans la mise en œuvre de leurs réformes des Affaires indiennes.

La tentation coercitive était bien présente, mais les Britanniques hésitaient à y succomber entièrement. Le long processus qui entoura l'abolition

des présents, qui étaient donnés annuellement aux communautés amérindiennes, en témoigne bien. La politique de distribution de présents annuels aux autochtones, qui remontait au Régime français, avait été reprise par les Britanniques après 1763, afin de s'assurer de l'appui des anciens alliés des Français<sup>50</sup>. Ces présents possédaient une dimension symbolique particulière, sur laquelle les autochtones reviennent constamment : ils étaient la manifestation tangible de l'alliance qui existait entre eux et la Couronne britannique. Aux yeux des administrateurs métropolitains, les sommes engagées dans l'achat de ces biens se justifiaient dans un contexte où les Amérindiens avaient un rôle militaire à jouer en Amérique du Nord, ce qui était de moins en moins le cas après 1815.

À partir des années 1820, les autorités britanniques demandèrent régulièrement de réduire les coûts rattachés à ce programme, menaçant de l'abolir, avant de se plier aux arguments des autorités coloniales, qui invoquaient à la fois des principes moraux — la Couronne britannique était liée par ses engagements — et des motifs de sécurité — l'abolition de ces présents pouvait engendrer du grabuge. En 1822, lord Dalhousie avait ainsi prévenu Londres des conséquences qui pouvaient découler d'une interruption brusque de cette politique :

*Old customs have established claims in the mind of the Indian upon the bounty of their Great Father, as His Majesty the King of Great Britain is spoken of by them, which if curtailed or broken off, would be considered a breach of faith unjustifiable in their eyes, and would assuredly be followed by consequences seriously to be avoided*<sup>51</sup>.

En 1836, Londres semblait bien décidé à commuer en espèces sonnantes les présents annuels distribués aux Amérindiens, de manière à réduire les dépenses rattachées au transport, à l'entreposage et à la distribution de ces marchandises. Avant de passer à l'action, les autorités britanniques décidèrent cependant de sonder le terrain auprès des principaux concernés. Il était indispensable, écrivait le secrétaire civil J. S. Walcott, chargé des opérations, que les changements apportés soient faits « with the free Consent and Concurrence of the Indians themselves, signified through their Chiefs<sup>52</sup> ». La ferme opposition manifestée par les autochtones signifia l'abandon du projet<sup>53</sup>.

À cette époque, l'attitude prudente des autorités britanniques s'explique encore, à tout le moins en partie, par des motivations d'ordre politique et militaire. À Londres — et surtout dans la colonie —, on veut éviter que les changements proposés dans la politique indienne ne soient interprétés comme une rupture des engagements et des promesses de la Couronne britannique, ce qui pourrait générer beaucoup d'insatisfaction. C'est que la tradition guerrière demeurait encore bien vivace chez les Amérindiens de la vallée du Saint-Laurent. Le déclin de leur importance stratégique ne s'était

pas traduit, à court terme, par la disparition d'une « institution culturelle » bien implantée. Au début des années 1820, le gouverneur Dalhousie constatait ainsi que les Amérindiens du Bas-Canada, bien que « civilized and accustomed to social life », étaient encore « warlike in their ideas and recollections » :

*[...] there is not one of them that does not boast of the warlike days of their chiefs and warriors ; even now the word warrior is assumed by every young man ; he is trained up to it, and has a higher idea of the approbation of his chief, or the consideration of white men in that character of an active hunter or warrior, than he has of any other object, or use of his existence*<sup>54</sup>.

L'élaboration de la nouvelle politique autochtone se faisait aussi dans un contexte colonial tendu. Depuis la fin des années 1820, la révolte grondait au Bas-Canada et, dans ces circonstances, les autochtones demeuraient toujours des alliés intéressants pour le pouvoir britannique. En 1838, les évêques catholiques du Bas-Canada, animés par « des vues de prudence et d'équité », avaient cru bon de rappeler que la situation politique ne se prêtait guère à des bouleversements dans la gestion des affaires indiennes :

*[...] vos pétitionnaires [n'hésitent] pas à dire, et avec l'assurance d'être compris, que, dans les malheureuses circonstances où se trouvent les Canadas, sous le rapport politique, il est essentiellement important que les sauvages qui y sont réunis en villages, n'aient aucune raison de soupçonner que le Gouvernement veuille diminuer à leur égard ses libéralités*<sup>55</sup>.

De plus, les gestes faits à l'égard des autochtones du Bas-Canada pouvaient avoir des répercussions sur les relations que les Britanniques entretenaient avec les Amérindiens de l'intérieur du continent. Les rumeurs de mauvais traitements ou de promesses rompues n'étaient jamais bonnes dans un contexte d'extension des frontières de l'Empire. En 1846, alors que les relations entre la Grande-Bretagne et les États-Unis traversaient une courte période de crise, les membres d'un Comité spécial de la Chambre d'assemblée du Canada-Uni avaient jugé bon de rappeler cette réalité aux autorités métropolitaines, les mettant en garde contre les conséquences de l'abolition des présents annuels :

*[...] votre Comité ne peut s'empêcher de dire que cette mesure aurait l'effet de ralentir d'une manière sérieuse l'ardeur des tribus Sauvages à prendre les armes à l'heure du danger, et bien qu'il soit d'ordinaire d'apprécier assez peu le Sauvage, comme on l'appelle, pour que l'on pense n'avoir rien à craindre des résultats de sa défection, le corps nombreux des Sauvages qui habitent l'Ouest, qui touchent au Missouri, à l'Illinois et au Wisconsin, et qui sont répandus sur les frontières de l'Oregon, exerceront, suivant qu'ils seront bien ou mal disposés, une influence considérable non seulement sur une contestation, mais encore sur les négociations qui précéderont la fixation des limites*<sup>56</sup>.

Lors des rébellions de 1837-1838, les villages iroquois de la région de Montréal auront une nouvelle occasion de témoigner leur loyauté à l'Empire britannique, en collaborant à la répression du mouvement des Patriotes<sup>57</sup>. Mais cela ne modifia pas le paysage politique qui s'était progressivement transformé depuis 1814. Ce dernier soubresaut de fidélité ralentira à peine le déclin de l'importance militaire des Amérindiens « domiciliés », qui était presque déjà rendu à terme. Une vingtaine d'années après les rébellions, la notion d'alliance avait complètement disparu de la politique indienne, où les autochtones faisaient dorénavant figure de « problème social » qu'il fallait résoudre. En 1857, le Parlement du Canada-Uni adoptait ainsi l'*Acte pour encourager la civilisation graduelle des Tribus Sauvages* (S.Prov. C. 1857, c.26). Cette loi, qui formalisait le statut juridique inférieur des Amérindiens — un statut qui s'apparentait à celui des mineurs —, établissait aussi des mécanismes destinés à favoriser leur « émancipation ». Au terme du processus, l'autochtone déclaré émancipé cessait d'être un Indien au sens de la loi, pour intégrer pleinement la société coloniale.

En 1858, après plusieurs années de tergiversations et d'hésitations, le gouvernement britannique abolissait définitivement la politique de distribution annuelle des présents<sup>58</sup>. Se débarrassant de leurs derniers scrupules, les Britanniques avaient fini par conclure qu'en agissant de la sorte, la Grande-Bretagne ne rompait pas ses engagements à l'égard des autochtones<sup>59</sup>. Ce point de vue avait aussi été adopté dans la colonie, où, étrange coïncidence, on se préparait à prendre en charge l'administration des Affaires indiennes et à assumer les coûts qui y étaient associés. Le dernier symbole de la longue tradition d'alliance venait de disparaître. Deux ans plus tard, le gouvernement britannique transférait la responsabilité des Affaires indiennes au gouvernement du Canada-Uni. Ce geste représentait vraiment la fin d'une époque. La tradition d'alliance restera gravée encore longtemps dans la mémoire des Amérindiens de la vallée du Saint-Laurent, qui la rappelleront à différentes occasions à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, mais il ne s'agissait plus alors que d'un souvenir.

## **Conclusion**

Les témoignages que nous avons puisés aux sources françaises, britanniques et américaines mettent en valeur l'importance stratégique des Sept-Nations du Canada dans les luttes d'empire qui ont marqué l'histoire de l'Amérique du Nord. Le portrait que nous avons esquissé ici devra évidemment être peaufiné, nuancé et élargi à d'autres problématiques. Notre objectif n'était pas de faire une étude exhaustive du rôle militaire des Amérindiens « domiciliés », mais plutôt de démontrer qu'ils avaient occupé une place significative dans les préoccupations stratégiques des Français, des Britanniques et des Américains. Nous cherchions aussi à poser quelques balises pour les



recherches ultérieures sur cette question. Trois aspects devraient, à notre avis, retenir l'attention des chercheurs dans la poursuite de la réflexion sur la place des Sept-Nations dans les alliances euro-amérindiennes.

Il y a d'abord l'évolution de la perception des autorités coloniales au sujet de l'importance militaire de ces Amérindiens. Nous avons présenté ici un portrait plutôt statique, mais il est certain qu'une analyse plus fine devrait tenir compte des changements ponctuels qui, à l'intérieur de chacune des grandes périodes, sont survenus dans le contexte géopolitique. Ces changements ont certainement eu des impacts sur la manière dont les puissances coloniales ont considéré le rôle des Amérindiens « domiciliés ». Par exemple, nous avons abordé le Régime français d'un seul bloc, en insistant tout particulièrement sur les dernières années de la présence française, alors que nous aurions pu découper cette grande période en plusieurs sections. Il est certain que la vision des Français a évolué entre 1650 et 1760. Ne prenons qu'un cas, celui des Hurons de Lorette. On pourrait croire, spontanément, que leur arrivée dans la vallée du Saint-Laurent, en 1650, fut immédiatement interprétée comme un avantage stratégique par les Français, mais ce serait une erreur. Pendant quelques années, leur présence sera jugée embarrassante, car elle entravait le processus de paix que les Français cherchaient alors à implanter avec les Cinq-Nations iroquoises. Pour que les Hurons deviennent des alliés véritablement utiles pour les Français, il faudra d'abord que ceux-ci aient les moyens militaires de conduire une politique agressive à l'égard des Iroquois, ce qui ne se produira que dans les années 1660.

Le deuxième aspect sur lequel nous devrions axer les recherches concerne le fonctionnement de l'alliance qui réunissait les Amérindiens « domiciliés ». Dans le cadre de cet article, nous avons eu largement tendance à considérer les Amérindiens des Sept-Nations comme s'ils formaient un bloc homogène, non pas que nous ignorons l'existence des divisions et des tensions au sein de cette alliance, mais parce que l'intégration de cette dimension aurait nécessité de très longs développements. Cet aspect devra cependant être examiné de près dans une étude plus approfondie du rôle militaire des Sept-Nations, car les divergences qui émergent à certaines périodes critiques influencent certainement les stratégies de ceux qui cherchent à obtenir l'appui de ces Amérindiens ou à circonscrire la menace qu'ils représentent.

Enfin, il faudra réfléchir davantage sur le statut des Sept-Nations dans les alliances euro-amérindiennes. Depuis quelques années, il est de bon ton de présenter les villages des Sept-Nations comme formant des nations indépendantes, en mesure de définir librement leur politique étrangère et de l'imposer. La réalité est plus complexe. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, les alliances entre Amérindiens et Européens sont nettement dominées par les

premiers, mais, au siècle suivant, les rôles sont inversés. Les nations amérindiennes sont alors de plus en plus à la remorque des décisions prises par leurs alliés, qui font figure de véritables maîtres du jeu sur la scène géopolitique nord-américaine. En ce sens, les Amérindiens « domiciliés » — et cela est sans doute vrai aussi pour plusieurs autres nations autochtones — apparaissent de moins en moins en mesure de tracer leur politique étrangère de manière indépendante. Dans le cas des Amérindiens « domiciliés », il est certain que leur emplacement géographique, au cœur et non aux marges des empires coloniaux, imposait de sérieuses limites à leur politique étrangère, qui pouvait difficilement s'éloigner de celle définie par la puissance coloniale qui contrôlait la vallée du Saint-Laurent. L'espace occupé par ces Amérindiens balisait en quelque sorte leur autonomie. Si les Sept-Nations étaient en mesure de suivre une politique plus indépendante en période de paix et de jouer sur les rivalités entre puissances européennes, en temps de guerre, leur marge de manœuvre se rétrécissait considérablement. Le fait que ces nations furent parmi les dernières à sortir de l'alliance franco-amérindienne, à la fin du mois d'août 1760, est sans doute fort révélateur de cette réalité.

## NOTES ET RÉFÉRENCES

1. William Johnson à William Pitt, 24 octobre 1760, *The Papers of Sir William Johnson*, J. Sullivan et al., édit., Albany, The University of the State of New York, 1921-1965, vol. III, p. 272-273. Faisant allusion à la rencontre du 30 août 1760, l'officier Warren Johnson soulignera à son tour l'importance des démarches du surintendant : « Deputations came there [à Oswegatchie] to Sir W<sup>m</sup> from 8 french Indian Nations, who were afterwards Neuter, which in a great Measure ruined the French » (« Journal of Warren Johnson », 29 juin 1760 au 3 juillet 1761, *ibid.*, vol. XIII, p. 190).
2. « Journal of Warren Johnson », 29 juin 1760 au 3 juillet 1761, *The Papers of Sir William Johnson*, vol. XIII, p. 187.
3. Voir J.-P. Sawaya, *La fédération des Sept Feux de la vallée du Saint-Laurent, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Sillery, Septentrion, 1998 ; A. Beaulieu et J.-P. Sawaya, « Qui sont les Sept-Nations du Canada ? Quelques observations sur une appellation ambiguë », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 27, n° 2, automne 1997, p. 43-51.
4. C. Benn, *The Iroquois in the War of 1812*, Toronto, University of Toronto Press, 1998 ; C. G. Calloway, *The Western Abenakis of Vermont, 1600-1800 : War, Migration, and the Survival of an Indian People*, Norman et Londres, University of Oklahoma Press, 1988 ; *The American Revolution in Indian Country : Crisis and Diversity in Native American Communities*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995 ; D. Delâge, « Les Iroquois chrétiens des "réductions", 1667-1770. I : Migration et rapports avec les Français » ; « Les Iroquois chrétiens des "réductions", 1667-1770. II : Rapports avec la Ligue iroquoise, les Britanniques et les autres nations autochtones », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 21, n°s 1-2, 1991, p. 59-70 ; vol. 21, n° 3, 1991, p. 39-50 ; D. P. MacLeod, *The Canadian Iroquois and the Seven Years' War*, Toronto, Dundurn Press, 1996 ; L. Ostola,

*The Seven Nations of Canada and the American Revolution, 1774-1783*, Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 1989.

5. Pour une présentation rapide de la formation de ces villages, parfois qualifiés de premières réserves indiennes, voir G. F. C. Stanley, « The First Indian "Reserve" in Canada », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 4, n° 2, septembre 1950, p. 179-210 ; R. J. Surtees, « The Iroquois in Canada », dans Francis Jennings (dir.), *The History and Culture of Iroquois Diplomacy : An Interdisciplinary Guide to the Treaties of the Six Nations and their League*, Syracuse, Syracuse University Press, 1985, p. 67-83 ; L. Ostola, *op. cit.*, p. 20-26.

6. Cette appellation est cependant ambiguë et renvoie parfois uniquement aux Iroquois de Kahnawake ou d'Akwesasne (voir A. Beaulieu et J.-P. Sawaya, *op. cit.*, p. 43-51).

7. Pour la tradition huronne, voir le témoignage du chef Nicolas Vincent devant la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, 29 janvier 1824, dans *Journaux de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada*, 1824, Appendice (R.), n. p. ; pour celle des Iroquois de Kahnawake, voir le discours adressé à John Campbell, Kahnawake, 7 octobre 1791, Archives nationales du Canada, série RG 10, vol. 8, p. 8202-8203.

8. *Ontio* était le nom que les Amérindiens donnaient au gouverneur de la Nouvelle-France.

9. Bougainville, « Le Journal de M. de Bougainville », *Rapport de l'archiviste de la province de Québec*, 1923-1924, p. 285.

10. Bougainville, « Mémoire sur l'état de la Nouvelle-France (1757) », *Rapport de l'archiviste de la province de Québec*, 1923-1924, p. 49 et 58.

11. J. Mitchell, *The Contest in America between Great Britain and France with its Consequences and Importance*, Londres, A. Millar, 1757, p. 111-112.

12. William Shirley à la Chambre des représentants du Massachusetts, 1754, *The Correspondence of William Shirley, Governor of Massachusetts and Military Commander in America, 1731-1760*, éditée par Charles H. Lincoln, New York, Macmillan, 1912, vol. II, p. 45-46. Voir aussi les propos d'Edmond Atkin, futur surintendant britannique des Affaires indiennes pour le département du Sud (*Indians of the Southern Colonial Frontier : The Edmond Atkin Report and Plan of 1755*, par W. R. Jacobs (dir.), Columbia (S. C.), University of South Carolina Press, 1954, p. 3-4, 9).

13. William Johnson, « Enumeration of Indians within the Northern Department », 18 novembre 1763, *Documents Relative to the Colonial History of the State of New York*, E. B. O'Callaghan (dir.), Albany, Weed, Parsons and Co., 1856-1887, vol. VII, p. 582-584.

14. « Tableau des Sauvages qui se trouvent à l'armée du Marquis de Montcalm, le 28 juillet 1757 », *Rapport de l'archiviste de la province de Québec*, 1923-1924, p. 287-288.

15. « General Court of Massachusetts to William Shirley », 9 avril 1754, *The Correspondence of William Shirley*, vol. II, p. 48 ; voir aussi « William Shirley to the General Court of Massachusetts », 28 mars 1754, *ibid.*, p. 33-39 ; William Shirley au secrétaire d'État Thomas Robinson, 19 août 1754, *ibid.*, p. 73.

16. W. Clarke, *Observations on the Late and Present Conduct of the French with Regard to their Encroachments upon the British Colonies in North America, Together with Remarks on the Importance of these Colonies to Great-Britain*, Boston et Londres, 1755, p. 20-21.

17. Instructions au gouverneur du New Hampshire pour la défense des frontières de cette colonie, 6 août 1755, *Royal Instructions to British Colonial Governors, 1670-1776*, édité par L. W. Labaree, New York, Octagon Books, 1967, vol. I, p. 411-412.

18. William Shirley à la Chambre des représentants de la colonie du Massachusetts, 2 avril 1754, *The Correspondence of William Shirley*, vol. II, p. 45.

19. Israël Williams à William Shirley, 1<sup>er</sup> février 1755, *The Correspondence of William Shirley*, vol. II, p. 121.
20. Sur les expéditions menées par les Abénaquis contre les postes frontaliers de la Nouvelle-Angleterre, voir l'étude de C. G. Calloway, *The Western Abenakis...*, *op. cit.*
21. Anonyme, *State of the British and French Colonies in North America, with Respect to Number of People, Forces, Forts, Indians, Trade and other Advantages*, Londres, A. Millar, 1755, p. 102.
22. Cité par l'auteur anonyme de *State of the British and French Colonies*, *ibid.*, p. 101.
23. Shirley fait cette remarque dans un rapport sur les affaires indiennes soumis au Board of Trade, en 1756 (« Sketch of a System for the Management of Indian Affairs in North America under One General Direction », 5 janvier 1756, *The Correspondence of William Shirley*, vol. II, p. 377).
24. Anonyme, *State of the British and French Colonies*, *op. cit.*, p. 101.
25. « Journal de Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry, Lieutenant des troupes, 1754-1755 », *Rapport de l'archiviste de la province de Québec*, 1927-1928, p. 365.
26. « Les Papiers La Pause », *Rapport de l'archiviste de la province de Québec*, 1933-1934, p. 307-310 ; « Journal of the Operations of the Army from 22d July to 30th September, 1755 », *Documents Relative to the Colonial History of the State of New York*, vol. X, p. 337 ; « M. Bréard to M. de Machaut », Québec, 13 août 1755, *ibid.*, vol. X, p. 311.
27. « Reveüe faite au fort frontenac le 17<sup>e</sup> aoust 1684 des Sauvages qui nous ont suivis pour la Guerre », Archives nationales du Canada, MG 1, C11A, vol. 6, f<sup>o</sup> 267.
28. Jean Bochart de Champigny à Jean-Baptiste Colbert de Seignelay, Québec, 16 juillet 1687, Archives nationales du Canada, MG 1, C11A, vol. 9, f<sup>o</sup> 32-38.
29. Charlevoix, *Histoire et description generale de la Nouvelle France, Avec le Journal historique d'un Voyage fait par ordre du Roi dans l'Amerique Septentrionale*, Paris, Nyon Fils, 1744, t. III, p. 141.
30. « Arrêt du Conseil de Marine touchant les Sauvages Chrétiens du Canada », 1<sup>er</sup> avril 1716, dans *The Jesuit Relations and Allied Documents : Travels and Explorations of the Jesuit Missionaries in New France, 1610-1791*, R. G. Thwaites (dir.), New York, Pageant Book, 1959, vol. LXVII, p. 26.
31. Bacqueville de La Potherie, *Histoire de l'Amerique septentrionale*, Paris, Jean-Luc Nion et François Didot, 1722, t. I, p. 363 ; le manuscrit de La Potherie fut complété au tout début du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais ne fut publié que quelques années plus tard.
32. Voir P.-A. Sévigny, *Les Abénaquis : habitat et migrations, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Montréal, Bellarmin, 1976, p. 165-167.
33. « Mémoire du P. Loyard : Sur l'état present des Abenauquis », *The Jesuit Relations and Allied Documents*, *op. cit.*, vol. LXVII, p. 120.
34. Pour un récit de l'attaque du major Rogers, voir T.-M. Charland, *Les Abénaquis d'Odanak, 1675-1937*, Montréal, Éditions du Lévrier, 1964, p. 107-118.
35. Jean Bochart de Champigny à Louis Phélypeaux de Pontchartrain, Québec, 12 novembre 1691, Archives nationales du Canada, MG 1, C11A, vol. 11, f<sup>o</sup> 291.
36. Bacqueville de La Potherie, *Histoire de l'Amerique septentrionale*, *op. cit.*, t. I, p. 308-309.
37. William Johnson au Board of Trade, 3 septembre 1755, *Documents Relative to the Colonial History of the State of New York*, vol. VI, p. 994 ; William Johnson à James de Lancey, 4 septembre 1755, *The Papers of Sir William Johnson*, vol. II, p. 8 ; « Indian Proceedings », 27 juillet au 4 décembre 1755, *ibid.*, p. 379.
38. Il existe un procès-verbal partiel de la rencontre des 15 et 16 septembre 1760 (voir « Indian Conference, [Montreal, September 16, 1760] », *The Papers of Sir William John-*

son, vol. XIII, p. 163-166) ; on n'y trouve malheureusement que les réponses des Amérindiens « domiciliés » et non les propositions soumises par Johnson. C'est l'examen des documents qui ont suivi la rencontre de Kahnawake qui nous permet de comprendre qu'une nouvelle alliance fut conclue à ce moment (voir « Journal of Indian Affairs », 20 mai au 29 juin 1763, *ibid.*, vol. X, p. 724-725 ; « Journal of Indian Affairs », 4 juillet au 4 août 1763, *ibid.*, p. 766 ; Conférence entre William Johnson, les Six-Nations iroquoises et les Iroquois de Kahnawake, 7-12 septembre 1763, *Documents Relative to the Colonial History of the State of New York*, vol. VII, p. 558-559 ; « Indian Proceedings », 2-16 décembre 1764, *The Papers of Sir William Johnson*, vol. XI, p. 502 ; « Indian Conference », Johnson Hall, 25-26 février 1765, *ibid.*, p. 608).

39. Hector Theophilus Cramahé à Darmouth, 6 octobre 1773, Archives nationales du Canada, MG 11, CO 42, vol. 8, f° 131<sup>r</sup>.

40. Les jésuites considéraient que ces terres, octroyées par Louis XIV en 1680, leur appartenaient et qu'ils pouvaient en concéder des portions à des colons français, ce que contestaient les Iroquois de Kahnawake. Le 30 janvier 1762, en présence de Daniel Claus, quatre chefs de Kahnawake rencontrèrent le général Thomas Gage pour se plaindre des agissements des jésuites (« Report of an Indian Conference », Montréal, 30 janvier 1762, *The Papers of Sir William Johnson*, vol. X, p. 373).

41. Thomas Gage à Jeffery Amherst, 17 février 1762, William L. Clements Library, University of Michigan.

42. De nombreuses études ont traité du soulèvement des Amérindiens des Grands Lacs, mieux connu sous le nom de « soulèvement de Pontiac ». On consultera, avec profit, les études suivantes : Dorothy V. Jones, *License for Empire : Colonialism by Treaty in Early America*, Chicago et Londres, The University of Chicago Press, 1982 ; Michael N. McConnell, *The Search for Security : Indian-English Relations in the Trans-Appalachian Region, 1758-1763*, Thèse de doctorat, The College of William and Mary, 1983 ; Jack Stagg, *Anglo-Indian Relations in North America to 1763 and An Analysis of the Royal Proclamation of 7 October 1763*, Ottawa, Indian and Northern Affairs Canada, Research Branch, 1981.

43. Pour les messages de Johnson aux Sept-Nations à ce sujet, on se reportera aux références données à la note 38.

44. Pour la participation des Sept-Nations du Canada à la guerre de l'Indépendance américaine, voir l'étude de L. Ostola, *op. cit.* et celle de C. G. Calloway, *The American Revolution...*, *op. cit.*

45. Voir l'étude de R. S. Allen, *His Majesty's Indian Allies : British Indian Policy in the Defence of Canada, 1774-1815*, Toronto, Dundurn Press, 1992, p. 57-86.

46. « Proceedings at the Treaty with the Seven Nations », 23-31 mai 1796, *The New American State Papers ; Indians Affairs*, Wilmington, Scholarly Resources, 1972, vol. VI, p. 156-161.

47. Pour une présentation succincte du rôle des Sept-Nations dans ce conflit, voir l'étude de C. Benn, *op. cit.* et celle R. S. Allen, *op. cit.* Seuls les Iroquois d'Akwesasne (Saint-Régis), dont le territoire chevauchait la frontière canadienne et américaine, étaient nettement divisés sur l'attitude à adopter à l'égard des Britanniques et des Américains.

48. Sur la nouvelle orientation de la politique autochtone des Britanniques après la guerre de 1812-1814, voir les études suivantes : John L. Tobias, « Protection, Civilization, Assimilation : An Outline History of Canada's Indian Policy », dans J. R. Miller (dir.), *Sweet Promises : A Reader on Indian-White Relations in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1991, p. 127-144 ; J. Leslie, *Commissions of Inquiry into Indian Affairs in Canadas*,

1828-1858, Ottawa, Treaties and Historical Research Centre, Indian Affairs and Northern Development Canada, 1985, p. 7-78.

49. Voir, à ce sujet, les propos de George Murray au gouverneur James Kempt (« Copy of A Despatch from Sir George Murray to Sir James Kempt », 25 janvier 1830, dans *Copies or Extracts of all such Reports from the Governors or Lieutenant Governors of British Possessions in North America, and of the Answers thereto [...]*, Ordered, by the House of Commons, to be Printed, 14 August 1834, p. 88).

50. Jeffery Amherst avait aboli cette pratique en 1760, ce qui avait créé une vague de ressentiment à l'égard des Britanniques. La distribution annuelle des présents fut reprise après le soulèvement des Amérindiens des Grands Lacs, en 1763.

51. Dalhousie à lord Bathurst, 16 décembre 1822, *Copies or Extracts of all such Reports from the Governors or Lieutenant Governors of British Possessions in North America, and of the Answers thereto [...]*, 1834, p. 7.

52. J. S. Walcott, « Civil Secretary » au secrétaire des Affaires indiennes, 13 juillet 1836, *Copies or Extracts of Correspondence Since 1st April 1835, between the Secretary of State for the Colonies and the Governors of the British North American Provinces respecting the Indians in those Provinces*, The House of Commons, 1839, p. 40.

53. Cette proposition fut rejetée, tant par les administrateurs coloniaux, qui étaient convaincus que l'argent ainsi versé aux Amérindiens serait utilisé à de mauvaises fins, notamment l'achat de boissons enivrantes, que par les autochtones, qui partageaient cet avis. Sur le processus de consultation auprès des autochtones du Bas-Canada, voir les documents reproduits dans *Copies or Extracts of Correspondence Since 1st April 1835*, p. 41-46.

54. Dalhousie à lord Bathurst, 16 décembre 1822, *Copies or Extracts of all such Reports from the Governors or Lieutenant Governors of British Possessions in North America, and of the Answers thereto [...]*, 1834, p. 6.

55. Requête des évêques catholiques du Bas-Canada à lord Durham, 20 octobre 1838, dans *Copies or Extracts of Correspondence Since 1st April 1835*, p. 70.

56. Rapport du Comité spécial au sujet de la pétition des Indiens du Bas-Canada qui veulent adresser une requête à la reine pour que les présents annuels soient continués, dans *Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada*, 1846, Appendice V.

57. Voir, à ce sujet, l'étude de M. Sossoyan, *The Kahnawake Iroquois and the Lower-Canadian Rebellions, 1837-1838*, mémoire de maîtrise, McGill University, juillet 1999.

58. J. E. Hodgetts, *Pioneer Public Service : An Administrative History of the United Canadas, 1841-1867*, Toronto, University of Toronto Press, 1955, p. 207-208.

59. *Ibid.*, p. 208.